

Meulan le mag n°28 - juin 2019



édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Les contraintes qui pèsent sur les communes sont de plus en plus lourdes, c'est une réalité :

- des contraintes d'ordre budgétaire avec un désengagement constant de l'État depuis le quinquennat de François Hollande qui n'est poursuivi avec celui d'Emmanuel Macron,
- des contraintes d'ordre réglementaire liées à l'exercice de certaines compétences, comme les taxes d'incendie ou obligatoires en crèche ou centre de loisirs,
- des contraintes d'ordre statutaire, les règles encadrant la fonction publique territoriale étant les mêmes que celles de la fonction publique d'État.

L'égalité imposée, baisse des recettes et augmentation inégale des dépenses, doit être en soi une réalité aujourd'hui par les Maires qui ont l'obligation de présenter annuellement un budget en équilibre. A Meulan, cette difficulté était considérablement aggravée par un état des finances communales très dégradé en 2014. Depuis 5 ans, la Municipalité s'efforce de rechercher systématiquement des financements pour tous ses projets et des leviers économiques pour son fonctionnement, tout en poursuivant la réduction de son endettement.

A côté de ces contraintes financières, des moyens d'action de plus en plus faibles, dus aux différentes réformes qui ont touché les collectivités territoriales ces dernières années et qui ont conduit, dans le cas de Meulan, à la perte de compétences de proximité transférées à la CUASPIC¹ : la voirie, la propreté, la gestion des déchets, l'éclairage public, l'eau et l'assainissement, l'urbanisme...

Là aussi, la difficulté pour le Maire est de pouvoir répondre aux demandes des habitants, car il n'est pas toujours indépendant, alors qu'il n'exerce plus des compétences.



Cécile ZAMMIT POPESCU
Le Maire
Maire président de la CUASPIC¹
Conseiller départemental des Yvelines

L'actu

Un nouveau souffle pour Meulan-en-Yvelines

A l'image de très nombreux centres-villes dans toutes les régions de France, celui de Meulan-en-Yvelines est en souffrance. Or le commerce est une activité entièrement privée qui laisse peu de possibilités d'intervention pour la commune. Pourtant, depuis 2014, la Municipalité travaille sur l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de projets immobiliers, la promotion de l'activité commerciale et le développement des animations afin de rendre l'attractivité du centre commercial. Ne remplissant pas les conditions d'éligibilité au dispositif "Action Cœur de Ville", la Ville a initié des discussions avec les différents partenaires de son cœur et à abouti à un accord lui permettant d'édifier par avenant la convention des Mairies. Elle rejoint ainsi les 222 communes déjà retenues et sera la plus petite d'Île-de-France à en bénéficier.



Document(s)

[Mag_28_juin_bd](#)